



Le 20 octobre 2016

Me Jean Denis, président  
Les avocats et notaires de l'État québécois  
2750, chemin Sainte-Foy, bureau 244  
Québec (Québec) G1V 1V6

**OBJET : Demande d'appui**

---

Monsieur le président,

J'accuse réception de votre lettre du 18 octobre dernier et je vous en remercie.

Dans un premier temps, vous comprendrez que le Barreau de Montréal ne peut s'immiscer dans le conflit qui oppose votre association à votre employeur, l'État québécois, en ce qui concerne vos conditions de travail ni prendre position sur le bien-fondé ou non de cette grève.

Par ailleurs, le Barreau de Montréal, qui fait la promotion de la justice participative depuis de nombreuses années, vous encourage et vous supporte dans votre demande de mettre en place un mode alternatif de résolution des différends pour déterminer vos conditions de travail.

En terminant, le Barreau de Montréal reconnaît qu'il est dans l'intérêt public que les avocats et notaires de l'État québécois puissent exercer leurs fonctions dans le respect de leurs obligations déontologiques.

Je souhaite que vous puissiez mettre fin à ce conflit dans les meilleurs délais et vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Le bâtonnier,

**SIMON TREMBLAY**